

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N° de Délibération : 2023-06

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

REUNION DU 8 FEVRIER 2023

Réunis le 8 février 2023 à 14h00 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Messieurs Antoine CASINI, David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Christine EVEN Sophie DE GIBON, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL, et Messieurs Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la présentation du compte administratif réalisée lors de la séance du comité syndical tenue le 8 février 2023,

CONSIDERANT les résultats suivants concordant en tous points au compte de gestion établi avec le payeur départemental ,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

La Présidente du syndicat mixte

Malika CHERRIERE